

Affaire suivie par Céline Martin de Boudard
Responsable Administrative et Financière du SUAPS
Tél. : 04.77.77.23.59
Celine.martin-de-boudard@univ-lyon2.fr

Bron, le 11 juillet 2022.

Tarifs de location des installations sportives de l'Université Lumière Lyon 2 et prestations complémentaires pour vote du CA de septembre 2022

L'inflation générale des prix impacte fortement le budget de notre Université. Le SUAPS propose de répercuter partiellement l'augmentation des dépenses d'énergie sur les tarifs de mise à disposition de ses locaux.

Une **hausse de 5% des tarifs de location HT** sera appliquée sur les devis pour les locations 2022/2023 (cf. nouvelle grille de tarifs en PJ).

Le Service interuniversitaire des activités physiques et sportives (SIUAPS) de Lyon a également augmenté ses tarifs de location à compter du 1^{er} septembre 2022.

Par ailleurs, le SUAPS propose de mettre en place une nouvelle tarification pour des prestations complémentaires actuellement non facturées. Ces **prestations et tarifs complémentaires** sont les suivants :

- Mise à disposition de l'équipement sportif pour installation et désinstallation : 150 € HT
- Surcoût de ménage : 100 € HT
- Remise en l'état de l'installation (rangement du mobilier, fermeture des portes) : 100 € HT
- Perte de clés/badge : 30 € HT

Le SUAPS reste à votre disposition pour toute information complémentaire pour la préparation des documents mis au vote du CA de septembre 2022 pour une application en 2022/2023.